|  |
| --- |
| MDE 15/8601/2024 – Israël et territoire palestinien occupé - 7 octobre 2024 |
| FURTHER INFORMATION | URGENT ACTION | x-FI UA 053/24-2 |
| Le chirurgien palestinien Khaled Al Serr a été libéré |
| ISRAËL ET TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ |

Le 30 septembre 2024, le chirurgien palestinien Khaled Al Serr a été libéré après avoir été maintenu en détention par Israël sans inculpation ni procès pendant plus de six mois, dont la moitié au secret, en vertu de la loi abusive relative aux combattants irréguliers. Khaled Al Serr a été soumis à une arrestation arbitraire par l’armée israélienne le 25 mars 2024, en compagnie d’autres membres du personnel de santé à l’hôpital Nasser de Khan Yunis, dans la bande de Gaza occupée.

Khaled Al Serr, 32 ans, a été arrêté par l’armée israélienne à la suite d’une descente dans l’hôpital al Nasser à Khan Younès, dans le sud de la bande de Gaza, le 25 mars 2024, avec d’autres membres du personnel de santé. Pendant plus de trois mois, le lieu où il se trouvait est resté secret, les autorités israéliennes le détenant dans des conditions s’apparentant à une disparition forcée. Le 4 juillet 2024, l’armée israélienne a révélé où il se trouvait, à la suite d’une demande de l’organisation Hamoked. Le 23 juillet 2024, il a été autorisé à recevoir la première et unique visite de son avocat, mis à sa disposition par Physicians for Human Rights Israel.

Après leur arrestation, Khaled Al Serr et les autres personnes visées ont été détenus dans un logement civil à Gaza pendant cinq jours, durant lesquels il a déclaré avoir été torturé. Il a ensuite été transféré au camp de détention militaire de Sde Teiman, où il a subi un seul interrogatoire. À la mi-juin, il a été transféré dans la prison militaire d’Ofer, en Cisjordanie occupée, où il a été détenu sans inculpation ni jugement en vertu de la loi abusive sur les combattants irréguliers. Dans le témoignage qu’il a donné à son avocat, Khaled Al Serr a déclaré qu’il avait été soumis à diverses formes de torture et d’humiliation dès le premier jour de sa détention. Ces mauvais traitements lui ont causé des blessures à la poitrine et aux côtes. Il souffre de douleurs abdominales et de nausées constantes. L’armée israélienne et l’administration pénitentiaire israélienne l’ont privé de soins médicaux adaptés, malgré ses demandes répétées. En plus des actes de torture qu’il a lui-même subis, Khaled Al Serr a déclaré avoir été témoin d’actes de torture infligés à d’autres détenus, notamment des violences sexuelles.

**Le 30 septembre, Khaled Al Serr a été libéré de la prison militaire d’Ofer, en Cisjordanie occupée, où il était détenu par les autorités israéliennes, puis renvoyé dans la bande de Gaza occupée.**

Lors d’un appel téléphonique avec l’équipe Israël et territoire palestinien occupé après sa libération, Khaled Al Serr a déclaré: «Pendant plus de six mois, j’ai été presque totalement coupé du monde extérieur, à l’exception d’une visite de l’avocat en juillet. Je m’inquiétais pour ma famille à Gaza ; je m’inquiétais pour mes collègues, mais je savais aussi que je n’étais pas seul.» Khaled Al Serr a ajouté: «Lors de mon interrogatoire par l’Agence israélienne de sécurité, j’ai appris qu’il y avait une campagne demandant ma libération. Cela m’a apporté du réconfort et de la force à un moment où j’en avais énormément besoin.» Khaled Al Serr a souligné qu’il était important de continuer à faire campagne pour les personnes privées de liberté, en particulier le personnel médical et les professionnels de santé arbitrairement détenus et soumis à la torture dans des prisons israéliennes. «Bien que je sois soulagé de retrouver ma famille, je ressens également de la culpabilité au sujet de tous les prisonniers qui sont toujours là-bas, parmi lesquels des professionnels de la santé, qui sont confrontés à la torture, privés d’aide médicale, et qui ignorent comment va leur famille», a-t-il conclu.

Le témoignage du Khaled Al Serr sera partagé avec nos militant·e·s dans son intégralité.

**Aucune action complémentaire n’est requise. Un grand merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels.**